RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00794
Numéro SIREN : 483 501 300
Nom ou dénomination : ABO

Ce dépôt a été enregistré le 25/10/2023 sous le numéro de dépôt 15363

ABO
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 71 AV THEOPHILE DELORME
84130 LE PONTET
483 501 300 RCS AVIGNON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 Juin 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2022

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2022 s'élevant à 91 655 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 91 655 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 992 838 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31/12/2019 : Néant

Exercice clos le 31/12/2020 : 40 000 euros
40 000, soit 80 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 40 000 euros

Exercice clos le 31/12/2021 : Néant

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 Juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



compte approuvé par l'AG du 30/06/2023

Le Gérant

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : **SARL ABO**

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : 71 AVENUE T. DELORME 84130 LE PONTET

Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 4 8 3 5 0 1 3 0 0 0 0 0 1 4 Néant ☐ *

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122022 Net 3	N-1 31122021 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP	1 762 198	AQ	261 099	1 501 099	1 605 157
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	137 740	AS	72 885	64 855	55 436
		Autres immobilisations corporelles	AT	271 104	AU	172 515	98 589	152 392
		Immobilisations en cours	AV	9 142	AW		9 142	9 142
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	25 010	CV		25 010	25 010
		Créances rattachées à des participations	BB	60 000	BC		60 000	60 000
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	4 100	BI		4 100	4 100
		TOTAL (II)	BJ	**2 269 293**	BK	**506 499**	**1 762 795**	**1 911 236**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	39 231	BM		39 231	10 530
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	86 674	BU		86 674	119 648
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	7 200	BY		7 200	18 700
		Autres créances (3)	BZ	717 993	CA		717 993	96 657
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	648 164	CG		648 164	596 827
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH	3 414	CI		3 414	3 419
		TOTAL (III)	CJ	**1 502 676**	CK		**1 502 676**	**845 782**
		Frais d'émission d'emprunt à étaler **(IV)**	CW					
		Primes de remboursement des obligations **(V)**	CM					
		Ecarts de conversion actif * **(VI)**	CN					
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**3 771 970**	1A	**506 499**	**3 265 471**	**2 757 018**

Renvois : (1) Dont droit au bail: | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 60 000 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2023

Désignation de l'entreprise **SARL ABO** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 5 000)	DA	5 000	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	500	500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	901 183	887 374
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**91 655**	**13 810**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**998 338**	**906 683**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 278 033	1 451 693
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	6 460	3 126
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	407 313	291 616
	Dettes fiscales et sociales	DY	124 702	91 940
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		11 960
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	450 624	
	TOTAL (IV)	EC	**2 267 132**	**1 850 335**
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**3 265 471**	**2 757 018**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 165 024	573 204
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ABO
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 71 AV THEOPHILE DELORME
84130 LE PONTET
483 501 300 RCS AVIGNON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 Juin 2023

L'an Deux mille vingt-trois,

Le 30 Juin,

A 14 heures,

Les associés de la société ABO, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, divisé en 500 parts de 10,0000 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

Monsieur El Ghazi ABOULGHAZI, titulaire de 250 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur Tadli ABOULGHAZI, titulaire de 250 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par EL GHAZI ABOULGHAZI, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 et quitus à la gérance,

- Approbation des charges non déductibles,

- Affectation du résultat de l'exercice,

AE

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2022,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

Le Président donne lecture à l'Assemblée du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 13 780 euros.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2022 s'élevant à 91 655 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	91 655 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 992 838 euros.

AE

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31/12/2019 : Néant

Exercice clos le 31/12/2020 : 40 000 euros
40 000, soit 80 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 40 000 euros

Exercice clos le 31/12/2021 : Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants et les associés ou leurs mandataires.

El Ghazi ABOULGHAZI
Gérant



Tadli ABOULGHAZI
[redacted]

